Quarante-cinquième année — N° 168

(EDITION DU MATIN)

DIMANCHE 17 JUIN 1900.

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78

Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78, et à la librairie Wattecrez, rue Saint-Jacques, 39. — A Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, 48, rue de la Madeleine. — A Moscaou, chez M. Henri Lenoir, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

CE NUMÉRO comprenant SIX PAGES NE DOIT ÊTRE VENDU QUE 5 CENTIMES

SAUVÉ PAR LES MODÉRÉS

Paris, 15 juin.

Je ne sais si M. Simyan qui interpellait, aujourd'hui, le Gouvernement sur les douloureux incidents de Châlon-sur-Saône, s'est montré satisfait de la réponse de M. Waldeck-Rousseau.

Si oui, cela prouve que le député de Mâcon n'est pas difficile, ou encore, que pour les radicaux, certaines déclarations perdent leur signification en passant par la bouche de M. Waldeck-Rousseau.

Jamais, en effet, ministre ne malmena un adversaire aussi rudement que le président du conseil, son complaisant ami.

Il faut reconnaître, d'ailleurs, que M. Waldeck-Rousseau avait beau jeu. Non seulement, la thèse de M. Simyan était détestable, mais encore il l'avait soutenue avec la plus insigne maladresse.

Pour établir la culpabilité des gendarmes qui auraient tiré sur la foule, sans provocation, l'interpellateur n'avait-il pas découvert cette preuve : qu'ils n'avaient pas été félicités par le préfet ! Et pour pallier le mauvais effet produit par l'exhibition du drapeau rouge, M. Simyan n'avait-il pas trouvé cette délicieuse réponse : que les manifestants n'avaient arboré que leur drapeau corporatif !

Bien entendu, le drapeau syndical était rouge, et pour qu'on ne se méprit pas sur le caractère de son exhibition, les manifestants l'escortaient en chantant l' « Internationale ».

C'est qu'hélas ! la grève avait pris, à Châlon, la tournure qu'elle tend à prendre partout à l'heure actuelle ! Un essai de mobilisation partielle de l'armée révolutionnaire. M. Simyan avait mis la gendarmerie en cause. M. Waldeck lui a répondu en rétablissant les faits.

Dans la soirée du premier juin, le préfet est au milieu des grévistes : il leur prêche le calme et le respect de la loi. Il est violemment assailli. C'est alors que la gendarmerie intervient, elle est reçue à coups de pierres et de boulons, et dans les poches d'un individu arrêté, on trouve un tire-point fraîchement aiguisé et du fil de fer pour tendre des barrages.

Pour corser son accusation contre la gendarmerie, M. Simyan avait parlé d'une protestation signée de nombreux témoins.

M. Waldeck-Rousseau lui répond : Interrogés à l'enquête, ces témoins ont déclaré n'avoir rien vu et, en signant la protestation qu'on leur présentait, ils ont cru simplement signer une adresse demandant que personne ne fût puni !

Et ces démentis pleuvent sur la tête du malheureux M. Simyan, sans qu'il proteste. Mis en goût, le président du conseil poursuit son exécution : Il parle en véritable homme d'Etat, en chef de Gouvernement. Il fait entendre à ses amis de l'extrême-gauche quelques salutaires vérités. Il proclame que le droit de l'ouvrier fût-il seul à vouloir travailler est égal à celui de tous les autres à ne pas travailler ; il déclare courageusement qu'en mettant sous la protection de vingt gendarmes deux ouvriers qui voulaient rentrer à l'usine, le Gouvernement atteste qu'il n'a fait que son devoir et il termine en affirmant qu'on n'obtiendra jamais de lui qu'il préjuge une culpabilité, ou admette une innocence.

Le centre et la droite applaudissent. Les radicaux et les socialistes sont atterrés... Une voix par de leurs rangs, mélancolique : « Mais c'est Méline qui parle ! »

Remarque profondément juste. M. Méline, en effet, n'eût pas tenu un autre langage.

Cela prouve qu'il n'y a pas deux méthodes de gouvernement. Mais cela a failli coûter cher au président du conseil de s'être, pour une fois, retrouvé lui-même.

Si les modérés n'avaient pas voté contre la nomination d'une commission d'enquête, si même ils s'étaient abstenus, le ministère avait vécu.

Certains que la politique jacobine du cabinet a exaspérés, leur reprocheront cette attitude ; ils diront qu'il fallait, vaille que vaille, songer avant tout à se débarrasser du cabinet.

Mais ceux qui voient plus loin que l'intérêt du moment, sauront gré aux républicains modérés de ne pas avoir sacrifié leurs principes de gouvernement à l'hostilité qu'ils nourrissent à juste titre, contre le ministère Waldeck-Millerand.

H. SARRAZANAS

Informations

LES DEUX REVUES ET M. LOUBET

Paris, 15 juin. — Le président de la République, contrairement à ce qu'on a annoncé, sera à Paris le 14 juillet, et il assistera à la revue de Longchamps.

Cette revue non seulement n'a pas été contremandée, comme on l'avait prétendu, mais le gouvernement a l'intention, au contraire, de lui donner, à l'occasion de l'Exposition universelle, le plus d'éclat possible.

Il est vrai d'ailleurs que le président de la République a l'intention d'aller aussi à Cherbourg assister à la grande revue navale que l'on prépare dans la Manche, et à laquelle prendront part toutes nos escadres.

Mais ce n'est point ce déplacement qui pourrait l'empêcher d'être à Longchamps pour la revue du 14 juillet, car c'est au mois d'août seulement qu'aura lieu la grande revue navale de Cherbourg.

En somme, il y aura cette année, à l'occasion de l'Exposition, deux revues au lieu d'une : la revue militaire du 14 juillet et la revue navale du mois d'août et le président de la République assistera à l'une et à l'autre.

MORT DE M. JACQUES, ANCIEN DÉPUTÉ, ANCIEN CONCURRENT DU GÉNÉRAL BOULANGER

Paris, 15 juin. — On annonce la mort de M. Jacques, ancien député, qui fut battu dans l'élection partielle du 27 janvier 1889, par le général Boulanger.

UN TÉLÉGRAMME DE GUILLAUME II

Berlin, 15 juin. — La « Gazette du Weser » donne le texte d'un télégramme de l'Empereur remerciant la direction du Lloyd brémois de ses félicitations à l'occasion de l'adoption du projet de la loi augmentant la flotte.

Ce télégramme de l'Empereur n'a pas été jusqu'à présent communiqué aux journaux probablement parce que le gouvernement a craint qu'il ne donne lieu à des interprétations belliqueuses.

En effet, après avoir exprimé ses remerciements, l'Empereur a ajouté : « Nous continuons, infatigables, à achever l'œuvre commencée. Alors, nous pourrons aussi sur mer imposer la paix au monde. »

TERRIBLE DRAME EN ITALIE

Venise, 15 juin. — On mande de Vicenza : un drame terrible s'est déroulé à Mason, petite commune de la province de Vicenza. Un nommé Bertholo Pavan, ayant rencontré M. Bertoldi, secrétaire de la mairie, s'est jeté sur lui et lui a porté 9 coups de couteau. Le meurtrier se réfugia chez lui. Les carabiniers entourèrent sa maison. Tout à coup, Pavan apparut sur un balcon, armé d'un fusil, il mit un soldat en joue et fit feu. Le malheureux carabinier tomba mort. Ses camarades prirent la maison d'assaut et le meurtrier fut frappé de dix balles. Le secrétaire de la mairie est dans un état désespéré.

CHOSES ET AUTRES

Boireau rencontre à l'Exposition une dame de sa connaissance douée d'un embonpoint à fausser le mécanisme des balances automatiques.

— Je suis entrée, dit la dame, par la porte monumentale...

— Naturellement, observe Boireau.

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 15 juin. — Les ministres se sont réunis, en Conseil, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet. La séance a été très courte.

L'amnistie

M. Waldeck-Rousseau a fait connaître qu'il serait entendu à une heure par la Commission d'amnistie. Il a déclaré que le Gouvernement demanderait à la Chambre le vote adopté par le Sénat et le rejet de divers amendements déposés.

Les événements de Chine

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, a parlé des affaires de Chine, et a confirmé la nouvelle annoncée, ce matin, relativement à l'isolement de Pékin, par suite de la rupture des communications.

Le dernier télégramme de M. Pichon dit que le Gouvernement chinois a fait savoir qu'il ne s'opposerait pas à l'arrivée des troupes européennes.

Notre Conseil à Tien-Tsin télégraphie, de son côté, que tout est tranquille dans la concession française qui est gardée par des marins français et russes.

Un croiseur rapide de 1re classe est parti pour Takou afin de renforcer notre division navale.

LA DÉMISSION DU GÉNÉRAL DELANNE

Ce qui s'est passé à la Commission de l'armée — Vifs incidents. — La Commission et le général André

Paris, 15 juin. — La commission de l'armée s'est réunie aujourd'hui ; elle s'est de nouveau, occupée de l'interpellation Guérin sur la démission du général Delanne.

Elle a exprimé le regret que la Chambre ait cru devoir ajourner cette interpellation et elle a remercié son président, M. Mézières, de l'attitude qu'il avait prise.

Elle a décidé ensuite d'entendre le général André sur le service de deux ans, quand il en exprimera le désir.

Comme on voit, la commission ne paraît pas pressée d'entrer en relations avec le nouveau ministre de la guerre. Ce n'est point, en effet, sans intention, qu'ont été prises ces résolutions. Leur vote a été précédé d'incidents violents ; M. Gouzy a reproché amèrement à ses collègues leur décision de l'autre jour ; il a déclaré que, si M. Guérin était dans son droit en interpellant à titre personnel, la commission n'était pas dans le sien en donnant, à M. Mézières, son président, le mandat d'intervenir.

Une discussion des plus vives s'est alors engagée, qui s'est rapidement changée en véritable altercation.

Par 22 voix contre 4, la commission a voté l'ordre du jour que nous avons analysé plus haut.

M. Gouzy fit alors part, à la commission, du mandat que lui avait confié le général André, de prévenir la commission qu'elle eût à lui faire connaître le jour ou elle pourrait l'entendre ; une nouvelle discussion s'éleva ; un commissaire s'écria que la commission n'était pas à la disposition du ministre, que ses membres n'étaient point les larbins du Cabinet. Finalement, la commission prit la seconde résolution dont nous avons parlé.

Une interpellation par M. Alicot

Paris, 15 juin. — Le bruit court que M. Alicot, député des Hautes-Pyrénées, et membre de la commission de l'armée, est décidé à reprendre, à la prochaine séance, l'interpellation du colonel Guérin, sur la démission du général Delanne.

L'AMNISTIE

Paris, 15 juin. — La Commission d'amnistie a tenu deux séances aujourd'hui. Dans la première séance, elle a entendu tous les auteurs d'amendement. La seconde a été consacrée tout entière à l'audition de M. Waldeck-Rousseau.

Le président du Conseil a déclaré qu'il s'en tenait à son projet, sans accepter de modification, mais il ne s'opposera pas au vote par le Sénat du projet d'amnistie voté par la Chambre en 1898.

En ce qui concerne les proscrits de la Haute-Cour, M. Waldeck-Rousseau trouverait l'amnistie non seulement inopportune, mais fâcheuse pour le moment. « On verra dans quelques mois », a-t-il ajouté.

Au sujet de l'amnistie pour Dreyfus, le président du Conseil n'a pas dissimulé que, juridiquement, si Dreyfus était amnistié il aurait le droit de réclamer la réintégration dans son grade et dans son emploi. Un membre de la Commission a demandé si les actions civiles ne pourraient pas être éteintes en même temps que les actions pénales.

« Les avis des jurisconsultes sont partagés a répondu M. Waldeck-Rousseau, mais moi je ne le pense pas. »

En terminant, le président du Conseil a répété qu'il voulait le vote de son projet sans amendement, et qu'en aucun cas, il n'accepterait que le projet voté par la Chambre en 1898, fût joint au projet soumis au Parlement et qui comporte uniquement l'extinction de certaines actions pénales.

La Commission s'est ajournée à lundi pour attendre la décision de la Commission du Sénat sur le projet d'amnistie voté par la Chambre en 1898.

LA PREMIÈRE JOURNÉE DU SHAH à Contrexéville

Contrexéville, 15 juin. — Le shah s'est levé, hier, fort tard, mais de très bonne humeur. Il a trouvé tout parfait, excellent, splendide. Le souverain et ses ministres ont travaillé un instant ensemble. Ils ont envoyé à Téhéran pour 400 francs de dépêches, concernant presque toutes les choses de l'Etat.

Dans l'après-midi il a fait une promenade dans le parc au cours de laquelle les reporters présents à Contrexéville ont été autorisés à le saluer.

Dans le parc, un jeune enfant se jette soudainement dans les jambes du shah en criant. La mère, inquiète de cette incartade, se précipite. Le shah, avec un sourire de bonté, appelle à lui le bébé, lui fait don d'une fleur et ordonne qu'on lui fasse cadeau de 10 francs.

En rentrant, dans la cour de l'hôtel, il s'arrête subitement devant un caniche tondu en lion, et considère longuement l'animal avec une curiosité singulière. Evidemment, il n'a jamais vu de bête comme celle-là à Téhéran. Il regarde les petites boutiques de curiosités. Du doigt il désigne à l'un de ses courtisans un objet qu'il désire posséder. Le courtisan se précipite et achète aussitôt. Le shah a fait emplette d'une broche, d'une longue-vue, de toutes sortes de petits objets.

LES ÉVÈNEMENTS de Chine

Même en éliminant les dépêches qu'on croit, dans certains milieux, être notablement exagérées, il faut reconnaître que la situation en Chine est loin de s'améliorer. Les assassinat du chancelier de la légation du Japon, d'un ingénieur suisse et de sa sœur, de deux ingénieurs italiens, les massacres des missionnaires catholiques et protestants, sont des faits qui appellent une répression énergique et immédiate.

Les troupes internationales avancent lentement sur la ligne détruite de Tien-Tsin à Pékin. A signaler qu'une grande puissance a informé le gouvernement américain que le Tsung-li-Yamen a prévenu cette puissance que l'impératrice douairière ne fait pas d'objection à la présence des troupes étrangères en Chine. On remarquera que c'est la confirmation d'une dépêche que nous avons publiée mercredi, contredite, comme on sait, par les journaux de Londres et annonçant que 30.000 réguliers chinois se disposent à résister avec de l'artillerie à l'entrée des troupes européennes à Pékin.

Le corps expéditionnaire à Lang-Fang

Un correspondant d'un journal anglais suivant le corps expéditionnaire dit que les troupes ont enfin atteint Lang-Fang le 13 juin.

« Nous avons, dit-il, trouvé toutes les gares du chemin de fer détruites et la voie démolie sur une longueur de trois cents mètres.

» En approchant de la gare de Lang-Fang, nous avons aperçu les Boxers qui continuaient leur œuvre de destruction. Ils se replièrent sur le village à l'approche de notre avant-garde. Nous envoyâmes un obus qui vint tomber au beau milieu du village. Les Boxers alors, s'enfuirent sur toute la ligne.

» Un peu plus loin, un autre groupe de Boxers était occupé à détruire la voie ferrée, mais quelques feux de salve en ont eu aisément raison.

» Un courrier est arrivé ici, venant de Pékin ; il apportait une lettre de la légation américaine annonçant que le général Tung-Fuh-Siang a l'intention de s'opposer à notre entrée dans Pékin et garde une porte du Sud à la tête de 10.000 hommes. Il annonce aussi avoir vu au moins 2.000 Boxers non loin d'ici. »

— On croit à Tien-Tsin que sir Edward Seymour fera de Lang-Fang une base d'importance secondaire et s'avancera aussi rapidement que possible à travers les 40 milles qui le séparent encore de la capitale.

Au Yunnam

L' « Agence Nationale » communique la dépêche suivante :

« Londres, 15 juin. — On télégraphie de Shanghaï, 14 juin :

» Hier soir, deux croiseurs japonais ont débarqué 300 hommes à Takou. Il se confirme que les missions anglaises et françaises à Yunnam-Fou ont été brûlées et que toutes les Européens qui ne sont pas partis avec M. François, consul de France, se sont réfugiés dans la résidence officielle du vice-roi.

» Des troupes françaises sont arrivées à Mong-Tse sur la route qui conduit du Yunnam au Tonkin.

Les Américains en danger

Washington, 15 juin. — Le secrétaire de l'association asiatique américaine reçoit de Shangaï, le 13 juin, un télégramme lui annonçant que les américains sont menacés de graves dangers dans la vallée du Yangtsekiang et réclament d'urgence l'envoi d'une canonnière.

Un télégramme du 7 juin, à la même association, déclare que la vie et les intérêts des Américains courent de graves dangers dans le nord de la Chine et demande que les Etats-Unis agissent promptement et vigoureusement avec des troupes suffisantes.

Une dépêche de Washington dit que le gouvernement est toujours décidé à ne pas envoyer en Chine des troupes américaines, mais il réclamera de la Chine une forte indemnité pour la mort des nationaux américains et la destruction des biens des missionnaires.

Une dépêche de l'« Agence Reuter » dit que M. Hay a déjà chargé M. Conger de prendre part aux représentations faites à l'impératrice douairière et à la menacer vaguement d'une action, mais l'administration ne se proposerait nullement d'intervenir dans les affaires intérieures de la Chine.

Les renforts

On annonce de Saint-Pétersbourg que de nouvelles troupes vont être envoyées de Port-Arthur à Tien-Tsin. Une dépêche de Hong-Kong, 14 juin, dit que quatre compagnies d'infanterie anglaise, avec une batterie de montagne et une batterie de campagne, sont parties à dix heures pour Tien-Tsin. Enfin, un transport américain serait parti de Manille pour Takou, avec une centaine d'hommes d'infanterie de marine.

Rencontre sanglante en Mandchourie

Saint-Pétersbourg, 15 juin. — Le « Wostotchni Viestink (Messager Oriental) du 11 courant, apprend qu'une troupe de chasseurs russes a eu, sur la ligne du chemin de fer de Mandchourie, une rencontre sanglante avec un détachement d'infanterie de soldats chinois.

Un officier et trois soldats russes ont été mis hors de combat. Du côté des Chinois, un officier et neuf hommes sont tombés.

Le gouvernement a envoyé un fonctionnaire pour faire une enquête sur cet incident et pour punir les coupables.

Incident franco-anglais

Londres, 15 juin. — Une dépêche de Tien-Tsin, de source anglaise, en date d'hier, rapporte qu'un détachement français d'infanterie de marine voulait utiliser une locomotive pour se rendre sur le front des opérations, mais un fonctionnaire anglais du chemin de fer fit observer qu'il n'avait pas d'ordre. Les Français insistèrent énergiquement, et un soldat menaça le fonctionnaire.

Grâce aux autorités navales et consulaires françaises et anglaises et au consul américain, l'incident n'eut pas de suite. Les Anglais ont spontanément déclaré et démontré au consul français que les trains seraient employés pour le bien de tous.

Nouvelles diverses

Une dépêche de Tien-Tsin annonce qu'un engagement sérieux se serait produit entre l'expédition de secours et les troupes du général Tung-Fuh-Siang, près de Pékin.

Les troubles sérieux qui ont eu pour conséquence la destruction des missions du Vun-Nan-Fu font ressortir la nécessité urgente de prendre des précautions nécessaires dans la vallée de Yang-Tsé.

Un vaisseau chinois est parti aujourd'hui pour Tien-Tsin chargé d'armes et de munitions commandé par le Tsun-li-Yamen à l'arsenal de Kiang-Nan.

On annonce que le prince Tuan qui avait été nommé chef du Tsung-li-Yamen il y a quelques jours à peine, et le général Tung-Fug-Siang ont démissionné.

D'autre part, on croit à Tien-Tsin que les relations diplomatiques entre la France et la Chine sont très tendues, principalement à cause de la question du Yunnan.

UN RÉVOLTÉ

Ce révolté, de haute envergure, de vieille noblesse républicaine, solide et bon teint, c'est tout simplement le vice-président du Sénat, M. Franck-Chauveau.

Lui aussi, entraîné par l'exemple de beaucoup d'autres, vient de secouer le joug, de lever l'étendard de la révolte, et de dire au potentat Waldeck, en lui jetant son gant à la figure : Assez, la République ce n'est pas vous ! Par deux fois, elle a été en danger ; et, vous n'étiez pas à nos côtés, au nombre de ses défenseurs.

C'était mercredi soir, à quatre heures, à Senlis. De par son omnipotence et ses goûts dictatoriaux, M. Waldeck-Rousseau a révoqué le sous-préfet, M. Audigier, dont le dreyfusisme ne lui a pas paru à la hauteur de celui qui anime le cabinet.

Toute la région s'en est indigné. Des maires, des conseillers municipaux, des députés, des sénateurs, des amis se sont entendus, ont ouvert une souscription, et offert au sous-préfet révoqué un très beau bronze. La réunion était nombreuse et choisie ; et M. Franck-Chauveau, sénateur de l'Oise, vice-président du Sénat, y a obtenu le plus grand succès, en prononçant le petit discours, qu'on va lire, plein de netteté et de saveur :

« L'indignation, provoquée par votre révocation, — a dit M. Franck-Chauveau à M. Audigier — n'a pas atteint seulement vos obscurs dénonciateurs ; elle a été droit au ministère vraiment paradoxal qui gouverne aujourd'hui la France, et à l'homme politique, infidèle à son parti et à ses convictions, instrument des socialistes et ennemi des libertés républicaines, singulier mélange de Jaurès et de Fourtou, qui est son chef nominal.

» Ce gouvernement, pour que tous les intérêts nationaux — même les plus sacrés, même ceux qui touchent à l'organisation de l'armée et à la défense nationale — se résument dans l'affaire Dreyfus, qui trouve là sa seule raison d'être et sa seule explication, ce gouvernement prétend agir et gouverner pour la défense républicaine. Et il ose traiter en suspects les républicains qui refusent de le suivre !

» Or, par deux fois, depuis qu'elle est définitivement établie, la République a paru être en péril. Au 16 mai d'abord : et qui donc à cette époque a lutté pour elle ? N'est-ce pas nous, les 363 qui l'avons défendue et sauvée ? Et plus tard, au temps du boulangisme, qui a combattu l'aventurier ? Qui a mis fin à l'aventure, sans voter de loi d'exception, sans toucher à aucune de nos libertés ? Est-ce M. Waldeck-Rousseau ? Est-ce M. Millerand ? Ou bien est-ce nous le Sénat de cette époque ? M. le président du conseil ne faisait point alors de discours politiques ; on n'entendait point parler de lui ; plongé dans ses dossiers, il ignorait sans doute qu'il y eût un général Boulanger dans le monde ; quant à M. Millerand, il écrivait des articles douteux dans des journaux plus ou moins boulangistes ! Voilà les hommes qui se donnent comme les coryphées de la défense républicaine.

» Et aujourd'hui que la République est solidement assise, qu'aucun danger sérieux ne la menace, sinon du fait de leur détestable politique, du mécontentement universel qu'elle soulève, ces hommes, violents contre les faibles, faibles vis-à-vis des violents, prétendent combattre pour elle, en supprimant sa raison d'être, en se mettant à la remorque des révolutionnaires, en persécutant ses meilleurs et ses plus dévoués serviteurs ! »

On ne saurait mieux dire ; et ces paroles empruntent à la haute situation de celui qui les a prononcées, une gravité particulière.

En terminant, le vice-président du Sénat a félicité le sous-préfet révoqué d'avoir « encouru la disgrâce d'un tel ministère », et il lui en a fait un titre d'honneur, car — a-t-il dit — « ce pays déteste par dessus tout, la palmodie qu'on reproche légitimement à celui qui vous a frappé, l'injustice, dont vous êtes une des victimes. »

Décidément la révolte est au camp. Le Sénat lui-même s'en mêle. La débâcle n'est pas loin.

Bouclez votre valise, M. Waldeck. Vos anciens amis vous rappellent votre passé. C'est l'heure des soleils couchants qui commence.

G. GOUPIL.

MORT DE Mme GLADSTONE

La femme du « grand old man » — Compagne toujours dévouée

Londres, 14 juin. — C'est avec un profond chagrin que chacun, j'en suis sûr, apprendra que Mme Gladstone a succombé hier soir, à six heures, en son château de Hawarden, à cette maladie à laquelle personne ne résiste et qui s'appelle la vieillesse.

Mme Gladstone, pendant sa longue vie, a donné l'exemple de toutes les vertus de la femme, et, pendant ses cinquante-sept années de mariage, l'exemple de toutes les vertus de l'épouse. L'histoire de sa vie est celle de la vie de l'illustre homme d'Etat qui lui donna son nom.

Depuis la journée de mai 1839 où, sous le ciel bleu d'Italie, elle se fiança à celui qui devait être un des plus grands ministres de ce siècle, jusqu'au jour de 1896 où, sous les voûtes de Westminster, devant tout ce que l'Angleterre compte de princes et de grands seigneurs, elle conduisit à sa dernière demeure celui qui fut monsieur Gladstone tout court, elle fut sans cesse à ses côtés, elle fut la compagne dévouée de toutes les heures et de tous les instants, et elle put dire sans exagération au prince de Galles, qui venait s'incliner devant sa douleur : « C'est la première fois, depuis cinquante-sept ans, que je le quitte ! »

D'ailleurs aucune parole ne saurait mieux rendre la félicité de cette vie d'union que les propres paroles dont M. Gladstone se servit en 1886, au cours de sa rude campagne du Midlothian, quand une délégation vint un jour lui remettre une adresse : « Vous avez, Messieurs, dit M. Gladstone, fait allusion tout à l'heure à la prospérité et au calme de mon foyer : vous avez eu raison, car c'est une prospérité, et ce calme qui m'ont permis de traverser toute une vie qui, aux heures de tristesse, ont été pour moi, une invariable consolation et qui, aux heures de lutte, m'ont soutenu sans une défaillance, sans un arrêt, sans un doute, sans une ombre. »

Que pourrait dire de plus et de mieux le plus long et le plus éloquent des panégyriques !...

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du vendredi 15 juin 1900

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Deschanel.

M. Lasies monte s'entretenir avec le Président. Beaucoup de monde dans les tribunes, mais peu de députés dans la salle.

La Chambre adopte le projet prorogeant le privilège de la Banque d'Algérie.

Le Président du Conseil dépose le projet sur l'armée coloniale modifié par le Sénat.

L'interpellation Simyan

LES ÉVÈNEMENTS DE CHALON-SUR-SAONE

L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Simyan sur les évènements de Châlon-sur-Saône.

La salle s'est remplie peu à peu. M. Waldeck-Rousseau est au banc des ministres.

M. Simyan monte à la tribune et commence l'exposé des faits.

Le roi de Suède

A ce moment, le roi de Suède entre dans la Loge du président de la République, accompagné d'une suite de 25 personnes. Le roi est en redingote, très droit, très vert. Il s'assied et un des personnages qui l'accompagnent, se place à ses côtés, les autres derrière. Cette entrée fait sensation. Toutes les têtes se tournent vers le souverain que l'on observe avec curiosité. Un mouvement de sympathie se produit dans la salle.

Oscar II prend une lorgnette qu'on lui tend, lorgne le Président, l'orateur, puis s'accoude et paraît suivre avec attention. Son voisin lui a donné quelques explications préalables.

Discours de M. Simyan

M. Simyan. — Dans les évènements qui ont eu un si triste retentissement dans le pays tout entier, il y a eu des responsabilités morales et des responsabilités directes et effectives. Il importe de les rechercher et de déterminer les sanctions nécessaires.

Pendant toute une années les républicains de Saône-et-Loire ont assisté à un mouvement ouvrier dont ils ont approuvé l'indépendance. Partout, le prolétariat cherche à se soustraire à la domination capitaliste et religieuse. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le 25 avril, une grève éclata à l'usine Galland. Les ouvriers demandaient le renvoi d'un contre-maître dont ils avaient à se plaindre. Mme Galland résiste. C'était son droit sans doute, mais on sait que de nombreuse dérogations ont été faites à ce droit absolu du patron. Les conditions du travail se transforment ; chaque jour les rapports des patrons et des ouvriers subissent de nombreuses modifications.

Mme Galland veut garder son contre-maître ; s'il a cessé de plaire aux ouvriers, il n'a pas cessé de lui plaire (rumeur ; désapprobation à droite et au centre). Le juge a fait appel à la conciliation des partis. Mme Galland refuse d'entrer en conciliation et la grève continue pendant de longs jours, pendant des semaines. La loi devrait être armée pour frapper les patrons récalcitrants (applaudissements à l'extrême gauche ; protestation).

L'orateur poursuit, assez confus et peu écouté. La Chambre est calme.

Le Roi de Suède occupe l'attention générale.

M. Simyan. — Mme Galland part en villégiature ; la grève se poursuit sans violences, sans troubles et sans menaces. Il en serait encore ainsi sans deux faits qui constituent une grande responsabilité pour les patrons.

Mme Galland envoie ses contre-maîtres chercher des ouvriers à Saint-Etienne pour combler seulement les vides, leur dit-on. Ces ouvriers arrivent et, voyant qu'on les a trompés, font cause commune avec leurs camarades. Ils réclament des dommages-intérêts que le juge de paix leur accorde.

Cette manœuvre n'ayant pas réussi, on en tente une autre. On s'entend entre patrons pour refuser, dans les ateliers, tout travail aux ouvriers sortant de l'usine Galland. Il y a là une véritable atteinte à la liberté du travail. (Applaudissements à gauche.)

Il faut que les patrons soient sévèrement punis. Seulement alors, les grévistes commencent à murmurer ; les ouvriers des ateliers voisins se solidarisent avec leurs camarades ; des manifestations ont lieu. C'est à ce moment que va s'affirmer la responsabilité administrative. Le maire prend un arrêté interdisant toute manifestation, et le Préfet s'empresse de le rendre exécutoire.

Les ouvriers se sentent provoqués, et décident de manifester quand même.

Des troupes sont mandées à Chalon ; les gendarmes affluent au point d'encombrer la circulation. Les fusils et les canons sont sans réplique évidemment, mais cette façon de gouverner était de mise sous l'Empire, elle ne saurait l'être sous la République. Il est toujours dangereux de recourir à la force brutale.

M. Lasies. — Le président du conseil peut prendre cela pour lui. (Bruit.)

M. Simyan raconte les évènements du 2 juin.

On a poursuivi, traqué les grévistes. Les gendarmes sont assaillis à coups de pierres, puis tout d'un coup, ils se mettent à tirer au hasard, dans toutes les directions, jusqu'à vingt et un coups de révolver. La question est de savoir si ce sont eux ou les grévistes qui ont commencé.

J'ai fait une enquête sur place. J'ignore, quant à moi, les renseignements que va m'opposer le gouvernement (exclamations sceptiques), mais je tiens de nombreux témoins, qu'aucun coup de feu n'a été tiré sur les gendarmes, avant qu'ils tirent eux-mêmes. Ce sont bien eux qui ont tiré les premiers, sans ordre et sans provocation. (Clameurs indignées à l'extrême gauche. Protestations à droite et au centre).

L'orateur cite ses témoins : M. Leforet, peintre en voitures ; M. Blanchard, cafetier ; M. Maus, ancien conseiller municipal socialiste ; M. Lamboré,